

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2023**

Affiché du 23/02/2023 au 22/03/2023

L'an deux mille vingt-trois le 9 février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Michel ICART, maire.

Date de la convocation : le 3 février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Etaient présents : Michel ICART, maire – François GUILHEM, adjoint – Claude HARTZ-PEYRAT, adjointe – Emilie PIFFERO – Nadine ESTAQUE – Pierre SUTRA – Laure GERARD.

Absent ayant donné procuration : Delphine CARTA procuration à Laure GERARD

Absents excusés : Olivier FERNANDEZ – Emmanuelle SARRAMALHO

Secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE

Michel ICART ouvre la séance à 20h30.

Monsieur le Maire demande en début de séance au conseil l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour de la séance trois points supplémentaires :

- Au point n°12 : Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable assignataire de la commune de Soulan.
- Au point n°13 : Ouverture d'un compte Dépôts de Fonds Trésor (DFT)
- Au point n°14 : demande de subvention au Département pour achat de matériel sportif.
- Les questions diverses deviennent le point n° 15

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 8 décembre 2022 à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'au titre de la délégation de pouvoir au maire qui lui a été accordée par délibération N° 2020-15 du 29/05/2020, il a pris la décision suivante :

- **Décision N° 2023-01**: D'attribuer les travaux de réfection de la couverture et travaux de peinture et d'isolation en façades de l'école primaire de Saint-Pierre aux entreprises suivantes :

- SAS FALGUIE pour le désamiantage, couverture et zinguerie : 110 514,00 €,
- ENDUITS COUSERANS pour la peinture et isolation extérieure en façade : 38 570,60 €.

Les conseillers municipaux ont pris acte de cette décision.

2) Approbation du compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des écritures.

Le compte de gestion de la commune est approuvé à l'unanimité des votants.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3) Vote du compte administratif 2022

Le conseil municipal après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 dressé par Monsieur le maire,

Le maire, sorti, n'a pas pris part au débat et au vote,

Monsieur François GUILHEM élu président de l'assemblée, donne acte de la présentation du compte administratif,

Le compte administratif est approuvé.

Vote = Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

4) Affectation du résultat

Monsieur le Maire, après avoir repris la présidence de l'assemblée, propose suite aux résultats de l'exercice 2022, d'affecter la somme de 293 756,52 € en réserve à la section d'investissement au compte 1068.

Cette somme sera reprise au budget primitif 2023.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

5) Demandes de subventions : modifications des plans de financement

► Demandes de subventions pour la création de bâtiments communaux et réseaux divers

Monsieur le maire précise qu'il convient d'envisager de créer en 2023 sur la parcelle F412 propriété de la commune un garage communal fermé dans un abri existant et de réaliser dans la continuité de ce bâtiment une extension du garage et des toilettes publiques. Il sera aussi réalisé dans le cadre de cette opération, les divers réseaux nécessaires, le tout avant la création sur ce même terrain du parking prévu dans notre PLU.

Il convient pour être en capacité de réaliser ce projet, de déposer des demandes de subventions 2023 suivantes :

ETAT : DETR – Priorité 1	30 % du coût HT	27 300,00
DEPARTEMENT FDAL– Priorité 1	27,5 % du coût HT (montant plafonné à 25 000 €)	25 000,00
AUTOFINANCEMENT	42,5 % du coût HT	38 700,00
TOTAL	100 %	91 000,00

Mr le maire propose ainsi au conseil municipal, d'adopter le plan de financement prévisionnel ci-dessus, dont les montants sont exprimés en euros hors taxes.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

6) SDE : Renforcement BT s/P16 « MAIRIE »

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'électricité :

« **Renforcement BT s/P16 « MAIRIE »** doivent être réalisés. Ces travaux relèvent du SDE09, auquel la commune a transféré sa compétence en la matière. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **93 900,00 €**.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

7) Licence IV

Dossier en cours. Un point est fait avec la préfecture afin de la transmettre au comité des fêtes.

8) Recensement de la population

Il est en cours. La campagne doit se terminer le 18 février 2023.

9) Dossiers d'expropriation

Nous sommes dans la phase des paiements et des mises en consignation.

10) Adressage postal

Nous attendons la livraison des plaques et des panneaux de rues ainsi que les numéros. La livraison est prévue pour début mars et la pose par l'entreprise Signaux Girod courant avril. Un courrier va être adressé à chaque propriétaire pour lui indiquer sa nouvelle adresse.

11) Point sur les travaux en cours

- Aire de jeux de St-Pierre : abattage d'arbres dangereux et dessouchages, extension de la clôture pour mettre en place les appareils de fitness.
- Plateau multisports : les travaux vont se poursuivre dès que le temps le permettra, pour se terminer au printemps.
- L'aire de jeux de Buleix a été nettoyée.
- Les vestiaires du service technique : l'isolation et le bardage des murs extérieurs est en cours.
- Les citernes DECI d'Ardichen et de Grillou sont installées. Leur remplissage reste à effectuer.
- Buleix : les travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE09 concernant l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la 1^{ère} tranche sont terminés. La 2^{ème} tranche est en cours, en plus de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, le SMDEA maître d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux réhabilite le réseau de distribution d'eau potable, le montant de l'opération Eau Potable est de 340 000,00 € HT et il est financé à 45% par le Conseil Départemental et à 55% par le SMDEA.
- Les murs de soutènement sur Galas et Buleix sont terminés.
- Le crépi de la fontaine de Buleix est à reprendre.
- L'ensemble du matériel roulant a été révisé et a fait l'objet de réparation.
- L'école communale : le marché ayant été fructueux, la phase préparatoire est en cours et les travaux devraient s'échelonner jusqu'au mois d'août.

12) Autorisation permanente et générale de poursuites donnée au comptable assignataire de la commune de Soulan.

Monsieur le maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'accorder une autorisation permanente et générale de poursuites au comptable assignataire de la commune de SOULAN, pour engager des poursuites pour tous les titres de recettes, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

13) Ouverture d'un compte Dépôts de Fonds Trésor (DFT)

Mr le maire rappelle au conseil municipal que la trésorerie d'Oust-Massat est définitivement fermée depuis le 01/01/2023.

La commune de Soulan dépend désormais du Service de Gestion Comptable de Saint-Girons.

Afin de limiter les déplacements du régisseur de recettes pour le dépôt des chèques, il convient de créer :

- Un compte Dépôt de Fonds Trésor (DFT) pour la régie de cantine.

Cette procédure permettra d'envoyer les chèques par courrier dans un centre de traitement.

En ce qui concerne le numéraire, la procédure reste inchangée et les espèces continueront à être déposées dans les bureaux de poste.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

14) Demande de subvention au Département pour achat de matériel sportif

Monsieur le maire rappelle au conseil le projet d'achat de matériel sportif demandé pour l'année 2023 par Madame la directrice de l'école de Soulan pour un montant de 720,00 € hors taxes. Il propose au conseil municipal de demander au Département une subvention de 50% du montant hors taxes des achats soit 360,00 €.

Vote = Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

15) Questions diverses

- Suite à la décision du Conseil constitutionnel, les opérations électorales des élections législatives de juin 2022 ont été annulées sur la 1^{ère} circonscription du département. Les électeurs sont à nouveau convoqués pour élire un(e) député(e) le 26 mars et le 2 avril 2023.

- La réclamation déposée par Mr le maire auprès d'EDF a été prise en compte, la commune va ainsi continuer de bénéficier du tarif réglementé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Le secrétaire de séance : Nadine ESTAQUE



